

TUTEUR DE STAGE INTIATEUR



Version 13/02/2020

TUTEUR DE STAGE INTIATEUR

ARCHITECTURE GÉNÉRALE DE LA FORMATION

Connaissances théoriques

Tutorer les stagiaires
initiateurs en situation

Animer un atelier
pédagogique

PRÉROGATIVES

ACCÈS A LA FORMATION

RÈGLES D'ORGANISATION ET
DE DÉLIVRANCE

PRÉROGATIVES

- La qualification « Tuteur de Stage Initiateur » (TSI) donne à un MF1, MF1 associé de la FFESSM, ou BEES1 ou DEJEPS (E3) licencié à la FFESSM la prérogative de prendre en charge et de valider les séances réalisées par un stagiaire préparant le diplôme d'Initiateur dans le cadre de son stage en situation.
- Elle relève de la formation de cadres.

CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

- Être MF1 de la FFESSM ou MF1 associé de la FFESSM, BEES1 ou DEJEPS (E3) depuis au moins 12 mois
- Être titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.

RÈGLES D'ORGANISATION ET DE DÉLIVRANCE

- La qualification TSI est délivrée par les Commissions Techniques Régionales. Ces dernières peuvent déléguer l'organisation de cette formation à leurs Commissions Techniques Départementales. Dans ce cas, elle doit être déclarée à la CTR au moins 1 mois avant son début.
- Elle comprend les compétences générales suivantes : « Connaissances théoriques », « Tutorer les stagiaires initiateurs en situation » et « Animer un atelier pédagogique ».
- Son acquisition est réalisée en deux temps et dans l'ordre suivant :

Premier temps : participation à un stage « Tuteur de Stage Initiateur ».

- Ce stage, dirigé par un MF2 ou BEES2 ou DES-JEPS, délégué par la CTR, doit permettre l'obtention des compétences « Connaissances théoriques » et « Tutorer les stagiaires initiateurs en situation ».
- À l'issue de celui-ci, le directeur du stage délivre au stagiaire TSI une attestation de participation au stage.
- Les MF1, MF1 associé, BEES1 et DEJEPS (E3) ayant participé, dans son intégralité, à un stage initial national ou régional MF2 obtiennent ces 2 compétences par équivalence. Les MF2 et les DEJEPS (E4) sont TSI par équivalence.

Deuxième temps : obtention de la compétence « Animer un atelier pédagogique ».

- Le futur TSI devra animer un atelier pédagogique pendant un stage initial initiateur, puis pendant une séance piscine ou en milieu naturel sous la direction d'un E4, qui délivrera au stagiaire une attestation de participation à ceux-ci.
- Le délai maximal pour l'obtention des trois compétences est de 9 mois à compter de la date de validation de la première compétence.
- Les stagiaires qui ont validé les trois compétences de la qualification « TSI » adressent au Président de leur CTR les attestations délivrées. La CTR procède à l'enregistrement en ligne des Tuteurs de Stage Initiateur et le siège national de la FFESSM fait parvenir la carte de TSI au candidat.

Duplicata :

Les duplicata des cartes TSI sont délivrés par le siège national de la FFESSM.

CONNAISSANCES THÉORIQUES

Connaissances	Commentaires
Cursus de formation à l'initiateur.	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du contenu de formation initiateur du MFT : <ul style="list-style-type: none"> - Prérogatives. - Différentes phases. - Organisation et déroulement.
Règlementation relative à l'activité et textes de référence.	<ul style="list-style-type: none"> • Code du Sport, Manuel de Formation Technique, responsabilités, assurance, etc. • Connaître les notions indispensables à transmettre à de futurs initiateurs.
Notions de pédagogie.	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel des notions enseignées pendant le stage initial MF1 : <ul style="list-style-type: none"> - Compétences, savoir-être, savoir-faire. - Objectifs de formation : final, intermédiaire, de séance et opérationnel. - Acquis et prérequis. - Niveau initial (d'entrée), niveau final (de sortie). - Progression, plan et structuration d'un cours ou d'une séance. - Initiation, perfectionnement, répétition. - Éducatifs, démonstrations, exemples, analogies. - Critères de réussite, d'évaluation et de remédiation. - Programmes et cursus de formation. • Le responsable du stage devra s'assurer que ces notions sont bien maîtrisées par les stagiaires TSI et qu'ils pourront les exploiter pour tutorer en situation leurs futurs stagiaires initiateurs.

TUTORER LES STAGIAIRES INITIATEURS EN SITUATION

Objectifs	Commentaires
Effectuer un bilan des compétences des stagiaires initiateurs.	<p>Au début du stage en situation, évaluer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La capacité des stagiaires initiateurs à effectuer eux-mêmes les gestes techniques qu'ils devront enseigner aux plongeurs. • Leur condition physique et technique de palmage dans le but de les préparer à l'épreuve du mannequin.
Organiser le stage en situation.	<p>Sur la base de l'évaluation de début de stage et des attendus de la formation initiateur, organiser les différents types de séances jugés nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement technique personnel. • Renforcement des connaissances théoriques. • Pédagogies pratique et organisationnelle. • Organisation et sécurité. • Préparation à l'épreuve du mannequin.
Faire préparer une séance pratique ou théorique.	<ul style="list-style-type: none"> • Faire définir le ou les objectifs de formation d'une séance. • Faire prévoir un déroulement de séance : chronologie de réalisation des apprentissages compatibles avec les exigences pédagogiques et celles liées au contexte dans lequel elle sera réalisée. • Faire choisir et/ou proposer des éducatifs, des techniques de formation (jeu de rôle, etc.), des supports pédagogiques en faisant appel au vécu du stagiaire lorsque c'est possible. • Faire identifier les difficultés probables d'apprentissage, faire définir des conseils de remédiation, des aides à la formation. • Faire définir des critères d'évaluation, de réalisation et/ou de réussite (indicateurs observables témoignant de la réalisation des apprentissages enseignés au niveau de maîtrise attendu), en fonction de la nature de la séance.
Faire organiser et sécuriser une séance pratique.	<ul style="list-style-type: none"> • Faire organiser une séance pratique en tenant compte des éléments matériels, humains et des contraintes propres au site de plongée (nombre d'élèves et d'encadrants, matériel à disposition, lignes d'eau, etc.). • Faire identifier les risques relatifs : <ul style="list-style-type: none"> - au site dans lequel se déroule la plongée, - aux types d'apprentissages réalisés. • Faire définir les mesures à mettre en œuvre pour prévenir ces risques.
Mettre en situation, évaluer et réguler la formation d'un stagiaire pédagogique.	<ul style="list-style-type: none"> • Faire préparer des séances aux stagiaires initiateurs. • Accompagner des stagiaires initiateurs qui encadrent des élèves plongeurs. • Intervenir sans délai si la sécurité est mise en jeu. • À l'issue des séances, analyser celles-ci avec les stagiaires initiateurs et leur proposer le cas échéant des axes d'amélioration.

ANIMER UN ATELIER PÉDAGOGIQUE

Objectifs	Commentaires
Animer un atelier pédagogique général ou organisationnel pendant un stage initial initiateur.	<ul style="list-style-type: none">• Le stagiaire TSI préparera la séance en amont avec un E4.• Il animera l'atelier face à de vrais stagiaires initiateurs en compagnie du E4 qui interviendra si nécessaire.• À l'issue de l'atelier le E4 évaluera avec lui sa prestation.
Animer un atelier pédagogique pratique pendant une séance en piscine ou en milieu naturel.	<ul style="list-style-type: none">• Le stagiaire TSI préparera la séance en amont avec un E4.• Il animera l'atelier face à de vrais stagiaires initiateurs en compagnie du E4 qui interviendra si nécessaire.• À l'issue de l'atelier le E4 évaluera avec lui sa prestation.